

Cet élu de la Providence ne tarda pas à paraître. Il vint, comme autrefois l'Empereur, son oncle, sauver son pays d'une anarchie imminente et raffermir les institutions monarchiques qui, seules, peuvent garantir à la France, d'une manière durable, sa tranquillité, sa prospérité, sa grandeur.

Dès lors, désabusé par l'expérience, M. de Lezay jugea notre caractère national incapable de se plier longtemps au jeu méthodique et régulier des institutions constitutionnelles ; il reconnut en même temps que la forme du gouvernement inaugurée par le premier Empereur était mieux appropriée à notre tempérament et pouvait mettre plus sûrement un frein à l'anarchie, en conciliant, sans recourir à de vaines fictions, le peuple et l'autorité, la démocratie et le pouvoir. Entré dans cette disposition d'esprit, il offrit, avec empressement, son concours à l'héritier de Napoléon, à celui que tout annonçait devoir être le continuateur de son œuvre réparatrice. Aussi, après le coup d'état de 1852, entra-t-il dans la grande Commission consultative, créée par le Prince-Président, puis dans le Sénat, en 1853, au moment même de la restauration de ce grand corps politique.

Après avoir quitté l'hôtel de la Préfecture, le comte de Lezay était venu habiter celui de M. Guillot, son hôte de Lisbonne (1), mort depuis plusieurs années. A partir de ce moment, il ne s'éloigna de Blois que pour assister aux sessions du Sénat. Sur les bords de la Loire, devenus sa patrie adoptive, ses loisirs furent remplis par les devoirs du monde et par des pensées d'intérêt public. Ses salons étaient ouverts à la société blésoise qui continuait de recevoir, du comte et de la comtesse de Lezay, cet accueil empressé, gracieux et digne, auquel depuis longtemps elle était accoutumée. Puis, l'ancien préfet, reprenant une à une ses études admi-

(1) Voir t. XVI, p. 287.